

La convention SAS est-elle une convention collective étendue ?

Réponse courte

Le terme d'**extension** est une notion de droit français. Au Luxembourg, le mécanisme équivalent est la **déclaration d'obligation générale** par **règlement grand-ducal**, régie par l'**Article L.164-8** du Code du travail. L'effet est identique : rendre une convention collective **obligatoire pour tout un secteur**, y compris pour les employeurs non signataires.

La **CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027)** est déclarée d'**obligation générale**. Le projet de RGD a été adopté par le **Conseil de gouvernement le 31 janvier 2025**, avec effet rétroactif au **1er janvier 2025** (Art. L.164-8(5)). La CCT SAS précédente (2021-2023) l'avait été par le RGD du **28 avril 2021** (Mémorial A n°356).

Tout employeur relevant du champ d'application de l'**Article 3 de la CCT SAS** doit appliquer l'intégralité de la convention, qu'il soit ou non affilié à COPAS, DLJ ou FEDAS.

Définition

Une **convention collective** est un accord entre **syndicats et organisations patronales** fixant les **conditions de travail** et la **rémunération** dans un secteur, conformément aux Articles L.161-1 et L.161-2 du Code du travail luxembourgeois. La **déclaration d'obligation générale** (mécanisme luxembourgeois, distinct de l'"extension" française) rend une convention obligatoire pour l'ensemble d'un secteur via un **règlement grand-ducal**, sur proposition conjointe des assesseurs de l'Office national de conciliation et après avis des chambres professionnelles.

Questions fréquentes

Comment savoir si la convention SAS sera étendue à tout le secteur ?

Il faut surveiller la publication d'un arrêté ministériel d'extension dans le Mémorial A. Actuellement, une demande d'obligation générale a été déposée et est en attente de l'avis du Conseil économique et social, mais aucun arrêté n'a été publié au 1er septembre 2025.

La convention collective SAS 2025,2026,2027 est-elle obligatoire pour tous les employeurs du secteur ?

Non, la convention collective SAS 2025,2026,2027 n'est pas étendue et donc pas obligatoire pour tous les employeurs. Elle s'applique uniquement aux employeurs affiliés à COPAS, DLJ, FEDAS et à leurs salariés, ainsi qu'aux structures ayant adhéré volontairement. Une demande d'obligation générale est en cours mais aucun arrêté d'extension n'a été publié au Mémorial A.

Quelles sont les principales nouveautés de la convention SAS 2025,2026,2027 ?

Les principales nouveautés incluent une prime unique de 3.670 € versée en juin 2025, la revalorisation des carrières C1, C2, C3 avec +5 points indiciaires, et un pécule de vacances de 42 points indiciaires versé en juin. La convention est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Quels employeurs doivent appliquer la convention collective SAS 2025,2026,2027 ?

Les employeurs affiliés aux organisations patronales signataires (COPAS, DLJ, FEDAS) doivent obligatoirement appliquer la convention collective SAS 2025,2026,2027. Les structures non-affiliées peuvent y adhérer volontairement, mais en l'absence d'extension, elles ne sont soumises qu'au respect du Code du travail luxembourgeois.

Conditions d'exercice

Mécanisme	Luxembourg	France (pour information)
Terme légal	Déclaration d'obligation générale	Extension
Acte juridique	Règlement grand-ducal	Arrêté ministériel
Base légale	Article <u>L.164-8</u> Code du travail	Art. L.2261-15 Code du travail FR
Effet	Obligatoire pour tout le secteur	Obligatoire pour tout le secteur
Procédure	Proposition ONC + avis chambres + RGD	Avis CNNC + arrêté ministère

Statut actuel de la CCT SAS 2025-2027 :

Étape	Statut	Date
Signature de la CCT	? Accompli	27 novembre 2024
Dépôt et acceptation <u>ITM</u>	? Accompli	Entrée en vigueur 1er janvier 2025
Avis Chambre de Commerce (6763SBE)	? Accompli	Début 2025
Adoption du projet de RGD en Conseil de gouvernement	? Accompli	31 janvier 2025
Effet rétroactif (Art. <u>L.164-8(5)</u>)	? Depuis le 1er janvier 2025	1er janvier 2025

Conséquences pratiques : tout employeur dont l'activité principale relève de la loi du 8 septembre 1998 est tenu d'appliquer la CCT SAS 2025-2027, sans qu'une affiliation à COPAS, DLJ ou FEDAS soit nécessaire.

Modalités pratiques

Situation de l'employeur	Obligation	Action requise
Affilié COPAS, DLJ ou FEDAS	Application obligatoire et intégrale	Appliquer toutes les dispositions de la CCT SAS
Non affilié, dans le champ d'application	Application obligatoire (obligation générale)	Même obligation que les affiliés
Hors champ (FHL, Mondorf, AGEDOC/AGEDESSE)	Non applicable	Appliquer la convention propre à la structure
Doute sur l'applicabilité	Vérification requise	Consulter la commission paritaire SAS (Art. 5)

Pour tous les employeurs soumis à la CCT SAS, les obligations pratiques incluent : application des **grilles salariales** (Art. 23), organisation du temps de travail par **PRM et PTI** (Art. 9), versement de l'**allocation de fin d'année** (Art. 26), du **pécule de vacances** de 42 points (Art. 27), et remise de la convention à chaque salarié (Art. 6).

Pratiques et recommandations

Ne pas confondre la terminologie française ("convention étendue", "arrêté d'extension") avec le mécanisme luxembourgeois. Au Luxembourg, l'acte est un **règlement grand-ducal de déclaration d'obligation générale** (RGD). Cette distinction est importante pour les juristes et DRH opérant dans un contexte transfrontalier ou ayant une formation en droit français.

Vérifier le **Mémorial A** (legilux.public.lu) pour disposer de la référence exacte de publication du règlement grand-ducal portant déclaration d'obligation générale de la CCT SAS 2025-2027. La déclaration d'obligation générale prend effet rétroactivement au **1er janvier 2025** (conformément à l'Art. [L.164-8\(5\)](#)), ce qui signifie que tout employeur du secteur était tenu de l'appliquer dès cette date.

Tout changement d'activité principale susceptible de faire entrer ou sortir une structure du champ d'application de la CCT SAS doit être analysé immédiatement, et la **commission paritaire SAS** (Art. 5) consultée en cas de doute. L'**Inspection du travail et des mines** ([ITM](#)) est l'autorité de contrôle compétente et peut être saisie en cas de litige sur l'application de la convention.

Cadre juridique

Référence	Objet
Article L.161-1 Code du travail	Champ d'application des conventions collectives de travail
Article L.161-2 Code du travail	Définition de la convention collective de travail
Article L.162-5 Code du travail	Dépôt, publicité et entrée en vigueur de la convention
Article L.163-1 Code du travail	Attributions de l'Office national de conciliation (dont avis sur obligation générale)
Article L.164-8 Code du travail	Procédure et effet de la déclaration d'obligation générale par règlement grand-ducal
CCT SAS 2025-2027	Signée le 27/11/2024 par OGBL, LCGB, COPAS, DLJ, FEDAS ; applicable du 01/01/2025 au 31/12/2027 ; déclarée d'obligation générale (RGD adopté le 31/01/2025)
RGD du 28 avril 2021 (Mémorial A n°356)	Précédent de la déclaration d'obligation générale pour la CCT SAS 2021-2023

La **CCT SAS 2025-2027** est bien déclarée d'**obligation générale** par règlement grand-ducal, avec effet rétroactif au **1er janvier 2025**.
Tout employeur relevant du champ d'application de l'**Article 3 de la CCT SAS** est tenu de l'appliquer intégralement, qu'il soit ou non affilié aux fédérations patronales signataires.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.